

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 13 mars 2017, à 20h00

Salle du chalet du Parc du Domaine

Secteur du Domaine-Vert

1. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2144 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel. (G8 400)
2. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2145 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel. (G8 400)
3. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2149 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-950 de la Ville de Mirabel. (G8 400)
4. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2150 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel. (G8 400)
5. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2152 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel. (G8 400)
6. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2153 modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro U-1874 de la Ville de Mirabel. (G8 400)
7. Consultation sur le projet de règlement numéro PS-2164 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel. (G8 400)
8. Adoption de l'ordre du jour.
9. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sur le lot 5 315 990 (rue de la Perle), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X6 113)
10. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur le lot 1 690 713 (rue Bault), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
11. Approbation du procès-verbal.
12. Approbation d'une liste de comptes à payer. (G5 213 N1048)
13. Acceptation provisoire de travaux.
14. Acceptation finale de travaux.
15. Approbation d'une demande des propriétaire et promoteur « Gestion Dub inc. » relativement à la construction d'infrastructures municipales sur les rues ou partie des rues Marie-Anne-Fortier (lot 6 007 861), du Docteur-Pierre-Z.-Mignault (lot 6 007 862) et Siméon-Lamarche (lot 6 007 858), dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 N15316)
16. Demande d'aide financière dans le cadre des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes au ministère de la Culture et des Communications. (G5 500 N14019)
17. Octroi d'une aide financière à « Marché public des Laurentides » pour le projet intitulé « Marché public de Mirabel, édition 2017 » (FSDS-2017-03). (G5 500 N15207 #99711)

18. Paiement d'une contribution à l'Agence métropolitaine de transport. (G5 213)
19. Soumission relative au balayage des chaussées, années 2017 à 2021. (2017-006) (X3 212 101 U3 N8877)
20. Soumission relative au service de déchiquetage de branches. (2017-007) (X4 111 U3 N12380)
21. Soumission relative à la fourniture et livraison de six (6) véhicules de police identifiés, de marque Dodge Charger, année 2017. (2017-005) (G6 112 U3 N2791)
22. Soumission relative à la fourniture de bacs de fleurs. (2017-014) (G6 112 U3 N15084)
23. Soumission relative à un mandat de services professionnels concernant la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs aux infrastructures municipales sur les rues Marie-Anne-Fortier, du Docteur-Pierre-Z.-Mignault et Siméon-Lamarche, dans le secteur de Saint-Augustin. (2017-017) (X3 U3 N15316)
24. Soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs au réaménagement de la rue de Saint-Augustin et du chemin du Chicot Nord, par l'ajout de feux de circulation, dans le secteur de Saint-Augustin. (2016-104) (X3 600 U3 N15312)
25. Modification de la résolution numéro 796-09-2016 *Vente des lots 5 466 694 et 5 466 695 (ancien garage municipal - rue Victor), dans le secteur de Saint-Janvier, à « 9189-7389 Québec inc. » (L'Équipe Leduc), afin de remplacer le nom de la compagnie.* (G7 410 U4 N2325 #97933)
26. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 256 726 (rue de la Perle), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N14894 #99674)
27. Acquisition de servitude permanente à des fins d'entretien d'un cours d'eau et de protection de la bande riveraine (lots ou partie des lots 6 022 255, 5 898 145, 5 845 574, 5 898 144, 5 845 575, 5 845 576 et 6 022 256), dans le secteur de Saint-Canut, de « Mirdev inc. ». (X3 513 102 S14 N15191)
28. Entente intermunicipale avec les municipalités régionales de comté d'Argenteuil, de Deux-Montagnes, de La Rivière-du-Nord, des Pays d'en Haut, des Laurentides, de Thérèse-De Blainville et d'Antoine-Labelle relativement aux différents enjeux territoriaux. (G3 312 U4 N14525 #74981)
29. Signature d'un protocole d'entente avec « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. », relativement à la construction d'une usine d'épuration dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X3 512 103 U4 N13900)
30. Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mirabel concernant l'instauration de la garde interne à la caserne de Saint-Janvier. (G4 611 S60)
31. Signature d'une entente avec « Demix Agrégats Mirabel, division de CRH Canada inc. », relativement à la fourniture, l'installation et l'entretien d'un afficheur de vitesse sur la rue du Petit-Saint-Charles, dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (G6 112 U4 N14752)
32. Signature d'une convention de partenariat avec « Fonds locaux de solidarité FTQ » relativement à un partenariat visant la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS). (G5 500 U4 N15349)
33. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2167 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à :

- permettre la réalisation d’habitations unifamiliales jumelées sur des terrains ayant une superficie minimale de 260 mètres carrés, une largeur minimale de 9,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de rangée et une superficie minimale de 340 mètres carrés, une largeur minimale de 12,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de coin dans les zones H 13-8 et H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
  - permettre la réalisation d’habitations unifamiliales contiguës sur des terrains ayant une superficie minimale de 165 mètres carrés, une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 240 mètres carrés, une largeur minimale de 8,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains d’extrémité de rangée et une superficie minimale de 300 mètres carrés, une largeur minimale de 11,5 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de coin dans les zones H 12-90, H 13-8 et H 13-16, dans les secteurs du Domaine-Vert Nord et de Mirabel-en-Haut. (G8 400)
34. Adoption d’un projet de règlement numéro PU-2168 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
- créer la zone H 12-93 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones C 12-88 et H 12-89, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
  - créer la zone C 13-17 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-5, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
  - permettre la construction d’habitations unifamiliales jumelées et contiguës d’une largeur minimale de 6 mètres dans les zones H 13-8 et H 13-16, en plus d’y abroger les usages résidentiels permis actuellement et de modifier les marges minimales prescrites, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
  - retirer l’obligation d’avoir un pourcentage minimal de 50% de stationnement souterrain dans la zone H 12-55, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (G8 400)
35. Adoption d’un projet de règlement numéro PS-2169 modifiant le schéma d’aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à modifier la délimitation des zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans sur une partie de la rue de la Chapelle, dans le secteur de Saint-Antoine. (G8 400)
36. Avis de motion pour la présentation prochaine d’un règlement modifiant le schéma d’aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à modifier la délimitation des zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans sur une partie de la rue de la Chapelle, dans le secteur de Saint-Antoine. (G8 400) (S-2169)
37. Avis de motion pour la présentation prochaine d’un règlement d’emprunt concernant des travaux sur la rue J.-A.-Bombardier, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400) ()
38. Adoption du règlement numéro U-2144 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à :
- assurer que la largeur minimale de tout terrain partiellement desservi (aqueduc ou égout) soit de 29 mètres;
  - assurer que la largeur minimale de tout terrain non desservi soit de 50 mètres quand le terrain est riverain d’un cours d’eau;
  - assurer que la largeur minimale de tout terrain non desservi soit de 45 mètres quand le terrain n’est pas riverain d’un cours d’eau;
  - exiger que pour le secteur de Mirabel-en-Haut, lorsque les terrains sont partiellement desservis (aqueduc seulement), les terrains doivent avoir une superficie minimale de 1 500 mètres carrés, une largeur minimale de 29 mètres et une profondeur minimale de 50 mètres. (G8 400)
39. Adoption du règlement numéro U-2145 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :

- créer des dispositions particulières à respecter pour pouvoir permettre une utilisation à des fins autres que l’agriculture en zone verte pour certains usages;
  - préciser les limitations applicables aux activités récréatives situées hors des périmètres urbains ainsi qu’une exception pour une partie du site du golf des quatre Domaines;
  - assurer la concordance entre l’affectation «Parc régional» du schéma d’aménagement et les zones encadrant le Bois de Belle-Rivière (P 3-6) et le Parc du Domaine-Vert (P 4-2);
  - mettre à jour les dispositions applicables aux zones à risques d’érosion ou de contraintes relatives aux glissements de terrain;
  - introduire des notions de densité pour la construction résidentielle sur les terrains vacants et à redévelopper;
  - intégrer des mesures de distance à respecter par rapport aux éléments de contrainte à l’occupation du sol d’origine anthropique (axes routiers et ferroviaires) pour certains usages sensibles;
  - intégrer des dispositions particulières applicables au niveau de l’abattage et la préservation des arbres, autant en zone agricole qu’en zone blanche, et notamment concernant les bois et corridors forestiers métropolitains;
  - mettre à jour les dispositions applicables aux rives, au littoral, aux plaines inondables et aux milieux humides en conformité à la Politique provinciale à cet effet;
  - ajouter des dispositions diverses applicables en zone agricole (distances de protection, élevage, épandage);
  - intégrer la procédure d’application pour un agrandissement d’un périmètre métropolitain. (G8 400)
40. Adoption du règlement numéro U-2149 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-950 afin que l'obtention d'un permis d'abattage d'arbres soit requis dans le cadre de projets commerciaux, industriels, institutionnels et publics, afin d'exiger, relativement à un certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres, un dépôt, un plan de déboisement, un engagement de reboiser et l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les projets commerciaux, industriels, institutionnels et publics. (G8 400)
41. Adoption du règlement numéro U-2150 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à mettre en place des mesures de préservation des arbres pour le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400)
42. Adoption du règlement numéro U-2152 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 afin de préciser que les dispositions relatives à l'abattage d'arbres s'appliquent aux zones commerciales, industrielles, institutionnelles et publiques, augmenter les amendes en ce qui concerne l'abattage d'arbres et prévoir l'obligation de reboiser dans certaines circonstances. (G8 400)
43. Adoption du règlement numéro U-2153 modifiant le règlement concernant les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro U-1874 de la Ville de Mirabel de façon à :
- prévoir un délai de réalisation du projet soumis à une demande de PIIA et l’obligation de remettre l’immeuble dans le même état dans lequel se trouvait l’immeuble quant au boisement et cela si le projet ne se réalise pas dans le délai prévu;
  - assujettir les propriétés de la zone C 12-88 à l’obligation de faire une demande de PIIA pour l’ajout ou la modification d’une enseigne;
  - assujettir la construction résidentielle dans la zone H 11-20 au règlement sur les PIIA dans le secteur de Saint-Antoine. (G8 400)
44. Adoption du règlement d'emprunt numéro 2163 autorisant la préparation de plans et devis pour la construction d'un centre culturel au 9155, rue Dumouchel, sur le lot 5 686 958, dans le secteur de Saint-Benoît, incluant les

honoraires professionnels, les frais de financement ainsi que tous les travaux connexes pour la complète réalisation desdits travaux, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)

45. Adoption du règlement numéro S-2164 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à :
  - modifier une disposition applicable à l'épandage de déjections animales;
  - revoir les dispositions applicables à certains types d'élevage à forte charge d'odeur en regard d'un périmètre d'urbanisation exposé aux vents dominants d'été;
  - corriger une incohérence entre deux articles portant sur la superficie maximale de déboisement possible en zone agricole permanente, mais à l'extérieur des bois et corridors forestiers métropolitains. (G8 400)
46. Adoption du règlement numéro 2165 modifiant le règlement numéro 1808 *Autorisant un emprunt pour la préparation des plans et devis pour des travaux de construction d'une conduite d'eau potable et d'égout sanitaire, sur la rue Saint-Jacques, dans le secteur de Saint-Augustin, décrétant lesdits travaux et une dépense et un emprunt de 560 000 \$ à ces fins, afin de remplacer le bassin de taxation.* (G8 400)
47. Embauches au poste de responsable - camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)
48. Abolition du poste d'aide opérateur-technicien à l'environnement au Service de l'environnement, à temps partiel. (G4 114)
49. Nomination au poste d'aide opérateur-technicien à l'environnement - fin de semaine pour le Service de l'environnement. (G4 200)
50. Nomination au poste de préposé à l'entretien des immeubles, des équipements et aux travaux publics pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 200)
51. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant un amendement relativement à une demande de « Y.R. Paquette » concernant le lot 1 692 163, en bordure du rang Sainte-Marguerite, dans le secteur de Saint-Antoine, pour l'utilisation d'argile comme matériel de remblai. (X6 112 103)
52. Installation de panneaux d'arrêt dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)
53. Renouvellement de mandat de deux membres désignés de la municipalité au conseil d'administration de la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM). (G3 300 N3300)
54. Délégation au congrès 2017 de l'Union des Municipalités du Québec en ce qui concerne la participation des membres du conseil municipal et autorisation des dépenses y relatives. (G3 312 N1059)
55. Politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain. (G3 410 N15348)
56. Appui à la MRC d'Antoine-Labelle relativement à sa demande auprès du gouvernement provincial de maintenir annuellement le niveau d'investissement dans l'entretien de la Route verte, afin d'en assurer la pérennité. (G3 312)
57. Approbation du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015. (X3 511)
58. Demande au gouvernement du Québec concernant la convocation et la notification électroniques. (G1 211 101 130 U2 N264 #99650)
59. Dépôt de documents.
60. Affaires nouvelles.

61. Parole aux conseillers.
62. Période de questions.
63. Levée de la séance.

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

PROJET